

L'évolution de l'emploi francilien dans le secteur des déchets

14 Décembre 2015

Valentin Sauques - Chargé de mission à L'Ordif



Les orientations prises en matière de prévention de production de déchets et les évolutions réglementaires pourraient faire apparaître de nouveaux métiers.

« Le principal enjeu est la mobilisation des acteurs publics et privés autour de la prévention de la production de déchets. »

Pouvez-vous dresser un panorama des emplois des déchets en Ile-de-France ?

L'Ordif estime à au moins 22 000 le nombre d'emplois dans le secteur des déchets. Ce chiffre correspond aux effectifs employés par les collectivités et les opérateurs de la collecte et du traitement des déchets. Des effectifs employés auprès d'autres acteurs intervenant dans le secteur ne sont pas ou mal comptabilisés : administrations centrales et déconcentrées de l'Etat en charge des déchets, éco-organismes, acteurs de l'économie sociale et solidaire, sous-traitants, bureaux d'études, etc.

Au cours de la décennie 2000-2010, les emplois privés du secteur ont progressé 3 fois plus vite que la moyenne régionale (+ 16 % contre + 5 % toutes activités confondues). Sept emplois sur dix sont constitués d'ouvriers. On retrouve très largement ces derniers dans les métiers de la collecte et du tri des déchets non dangereux.

Quelle est la place occupée par les femmes ?

Les femmes occupent 14 % des postes en Ile-de-France, contre 18 % en France. Cette plus faible proportion est liée au fait que la population ouvrière est davantage masculine en Ile-de-France. Les femmes sont, en revanche, plus présentes dans la région sur des postes réputés plus qualifiés (cadres, professions intermédiaires).

Quels sont les enjeux pour l'avenir de la filière ?

Le principal enjeu est la mobilisation des acteurs publics et privés autour de la prévention de la production de déchets. Dans cette perspective, plus de 60 collectivités, représentant les 3/4 de la population, ont engagé un programme local de prévention : un volet d'actions est mis en œuvre, comme la lutte contre le gaspillage alimentaire, le déploiement du "stop pub" ou encore la promotion du compostage domestique. Les entreprises privées ont également des leviers en matière de prévention : éco-conception de produits, adaptation des process pour limiter leur production de déchets. Par ailleurs, la prévention revêt un enjeu économique pour tous les acteurs : le déchet le moins cher est celui qui n'est pas produit !

Le second enjeu est l'amélioration des performances de recyclage : mise en œuvre de collectes séparées des déchets recyclables provenant des ménages et des entreprises (papiers, cartons, plastiques, déchets organiques, etc.), édification d'installations de tri et de recyclage pour prendre en charge ces déchets, etc.

Quels défis doivent relever les employeurs pour rendre le secteur attractif ?

Les défis sont multiples pour les employeurs. Ils ont trait à la réduction de la pénibilité au travail : les taux de fréquence et de gravité dans le secteur sont plus élevés que dans d'autres réputés accidentogènes tels le bâtiment. Des leviers existent toutefois : respect des recommandations de l'Assurance Maladie sur les métiers de la collecte, adaptabilité des postes sur les centres de tri. Ils relèvent aussi de la professionnalisation : le secteur a connu et connaît encore de profondes évolutions réglementaires, techniques, institutionnelles. Ces changements induisent des questionnements relatifs à la substitution du capital au travail et à la formation des agents à apporter en

conséquence.

Quels sont les emplois qui devraient se développer dans les déchets dans les années à venir ?

Il est toujours difficile de deviner les emplois de demain. Compte tenu des orientations prises dans le secteur, quelques pistes peuvent être émises : apparition de nouveaux métiers dans le domaine de la prévention (agents de sensibilisation, maîtres composteur, métiers de la réparation), développement de l'emploi sur des sites de recyclage matière ou organique (compostage, méthanisation) en lien avec les évolutions réglementaires. Ces réglementations portent sur la collecte séparée des biodéchets, obligatoire pour les gros producteurs, l'application d'une filière à responsabilité élargie du producteur sur les déchets d'éléments d'ameublement avec des perspectives industrielles pour recycler ces déchets, etc.

Propos recueillis par Sandrine Damie (10/2013)

Tags : [déchets](#) ^[1] | [emploi](#) ^[2] | [Ile-de-France](#) ^[3] | [prospective](#) ^[4]